

CGAN - CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION 2019/2020

1. Activités :

L'inscription se fait pour la « saison ». Celle-ci débute en septembre et s'étend jusqu'à fin juin/début juillet à la veille des vacances scolaires d'été (*en 2020 la dernière semaine d'activité du CGAN sera celle du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet*). Toutefois, il est possible de s'inscrire en cours d'année en fonction des disponibilités. Les activités sont suspendues pendant les vacances scolaires (Zone C) et les jours fériés (*cf. le calendrier prévisionnel en ligne sur le site du CGAN*) ainsi qu'en cas de fermetures exceptionnelles du fait de travaux, imposées par la Ville de Paris. Les participants sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de l'activité. L'adhérent doit être en mesure de présenter sa carte au maître-nageur, à l'agent d'accueil de la piscine, ou au « référent ». A défaut, l'adhérent risque de ne pas pouvoir accéder à la piscine. Le CGAN se réserve le droit d'annuler une activité en début d'année si le nombre de participants est insuffisant.

2. Frais d'adhésion :

Adhérer à notre association permet de participer à nos activités sportives et couvre les frais d'assurance. Les frais d'adhésion annuels sont de 30 euros pour tout nouvel adhérent. Des tarifs réduits s'appliquent pour les adhérents-renouvelants (25 euros), pour les couples ou membres de la même famille (20 euros par personne), pour les étudiants (25 euros).

3. Tarifs des activités :

Les tarifs sont établis pour la saison et sont calculés en fonction du coût des activités (salaires des maîtres-nageurs, location des créneaux de bassins, frais d'assurance et de gestion).

Tous les chèques doivent être établis à l'ordre du CGAN et remis le jour de l'inscription. Si le nom de l'adhérent est différent de celui du titulaire du compte chèque, merci d'indiquer le nom de l'adhérent au dos du chèque. Le règlement peut s'effectuer en 2 versements maximum échelonnés sur 2 mois consécutifs.

4. Droit à l'image :

Dans le cadre de la promotion du CGAN, des photos (ou vidéos) peuvent être prises en vue de leur diffusion sur nos supports de communication (site internet...). La signature du bulletin d'adhésion vaut accord pour cette diffusion.

Pour être prise en compte, et sous réserve de la disponibilité du(des) créneau(x) choisi(s), une inscription nécessite de remettre un **dossier complet**. Celui-ci doit comporter :

- Le paiement par chèque correspondant au montant total (frais d'adhésion + activité(s))
- **Un certificat médical** de moins de trois mois
- Le bulletin d'adhésion (à télécharger sur le site) complété et signé
- Les « Conditions Générales d'Inscription » (à télécharger sur le site) complétées et signées
- **2** enveloppes timbrées, aux nom, prénom et adresse de l'adhérent (pour convocation à l'assemblée générale du CGAN et envoi de la carte d'adhérent 2019/2020)
- **2** photos d'identité (*soit une photo à coller sur le bulletin d'adhésion et une autre destinée à votre carte d'adhérent 2019/2020*)

Toutes les informations et les documents nécessaires pour l'inscription sont disponibles sur le site du CGAN. Le dossier complet doit être transmis par courrier à l'adresse suivante : CGAN c/o MVAC 8^{ème} – 28, rue Laure DIEBOLD – 75008 PARIS

L'inscription sera confirmée après examen du dossier d'inscription COMPLET, et selon les disponibilités du(des) créneau(x) choisi(s).

Nom

Prénom

Date

Signature

Le CGAN est géré et administré par des personnes bénévoles